
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de TDb Split Corp. (la « Société »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, qui comprennent les états de la situation financière aux 30 novembre 2018 et 2017, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 novembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 21 février 2019

TDB SPLIT CORP.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

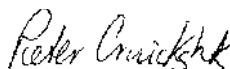
AUX 30 NOVEMBRE 2018 ET 2017

	30 novembre 2018 (\$)	30 novembre 2017 (\$)
ACTIF		
Actif courant		
Placements	51 370 626	54 076 754
Trésorerie	3 054 134	2 486 972
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	2 939	1 323
	54 427 699	56 565 049
PASSIF		
Passif courant		
Options vendues	68 898	18 800
Frais à payer et autres dettes d'exploitation	77 442	84 027
Distributions à payer	317 499	318 024
Actions de participation prioritaires (note 6)	33 866 600	33 922 600
Actions de catégorie B	1 000	1 000
	34 331 439	34 344 451
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A	20 096 260	22 220 598
Nombre d'unités (1 action de participation prioritaire et 1 action de catégorie A) en circulation	3 386 660	3 392 260
Actif net par unité	15,93 \$	16,55 \$
Actif net par action de participation prioritaire	10,00 \$	10,00 \$
Actif net par action de catégorie A	5,93 \$	6,55 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration



WAYNE FINCH
Administrateur



PETER CRUICKSHANK
Administrateur

TDB SPLIT CORP.

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE

	2018 (\$)	2017 (\$)
REVENU		
Gain (perte) net sur les placements et dérivés (note 5)		
Gain (perte) net réalisé	1 252 828	2 163 955
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	(718 128)	4 922 214
Dividendes	1 900 294	1 745 283
Intérêts	5 608	4
Gain (perte) net sur les placements et dérivés	2 440 602	8 831 456
CHARGES (note 7)		
Frais de gestion	366 662	348 595
Frais de service	110 006	98 322
Honoraires d'audit	17 626	24 325
Jetons de présence des administrateurs	23 583	23 583
Frais du comité d'examen indépendant	4 268	4 268
Droits de garde	19 110	19 445
Frais juridiques	41 371	19 886
Coûts de communication de l'information aux actionnaires	14 363	13 822
Autres charges d'exploitation	45 642	42 301
Taxe de vente harmonisée	68 410	64 627
Coûts de transactions	6 830	9 595
	717 871	668 769
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A avant distributions sur les actions de participation prioritaires	1 722 731	8 162 687
Distributions sur les actions de participation prioritaires	(1 778 242)	(1 780 937)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(55 511)	6 381 750
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A par action (note 8)	(0,02)	1,88

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

TDB SPLIT CORP.**ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A****POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE**

	2018 (\$)	2017 (\$)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de l'exercice	22 220 598	17 874 204
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(55 511)	6 381 750
Rachats d'actions de catégorie A	(36 551)	-
Distributions sur les actions de catégorie A		
Dividendes canadiens	(2 032 276)	(2 035 356)
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(2 124 338)	4 346 394
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de l'exercice	20 096 260	22 220 598

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

TDB SPLIT CORP.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE

	2018 (\$)	2017 (\$)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(55 511)	6 381 750
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Distributions sur les actions de participation prioritaires	1 778 242	1 780 937
(Gain) perte net réalisé sur les placements et dérivés	(1 252 828)	(2 163 955)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et dérivés	718 128	(4 922 214)
Acquisition de placements, après primes sur options	50 326	(5 634 075)
Produit de la vente de placements	3 240 600	8 252 016
(Augmentation) diminution des intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(1 616)	(125)
Augmentation (diminution) des frais à payer et autres dettes d'exploitation	(6 585)	9 603
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	4 470 756	3 703 937
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montants versés au rachat d'unités rachetables	(92 551)	-
Distributions sur les actions de catégorie A	(2 032 556)	(2 035 356)
Distributions sur les actions de participation prioritaires	(1 778 487)	(1 780 937)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net	(3 903 594)	(3 816 293)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	567 162	(112 356)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 486 972	2 599 328
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 054 134	2 486 972
Dividendes reçus*, déduction faite des retenues d'impôts	1 898 678	1 745 158
Intérêts reçus*	5 608	4

* Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

TDB SPLIT CORP.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

AU 30 NOVEMBRE 2018

Nombre d'actions (contrats)	Description	Coût moyen (\$) (primes reçues)	Juste valeur (\$)
	Principaux placements		
	Actions ordinaires canadiennes		
(698 350)	La Banque Toronto-Dominion	34 803 799	51 370 626
	Total des principales actions ordinaires canadiennes (100,1 %)	34 803 799	51 370 626
	Options d'achat vendues (100 actions par contrat)		
	Options d'achat canadiennes vendues		
	La Banque Toronto-Dominion à 74 \$,		
(400)	décembre 2018	(43 200)	(33 000)
(415)	La Banque Toronto-Dominion à 75 \$, janvier 2019	(31 125)	(35 898)
	Total des options d'achat canadiennes vendues (-0,1 %)	(74 325)	(68 898)
		34 729 474	51 301 728
	 Moins : ajustements au titre des coûts de transactions	 (15 970)	
	Total des placements (100,0 %)	34 713 504	51 301 728

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Constitution

TDb Split Corp. (la « Société ») est une société de placement à capital variable établie le 24 mai 2007 en vertu des lois de la province d'Ontario. Elle est entrée en activité le 7 août 2007. Elle a pour gestionnaire et pour gestionnaire de portefeuille Quadravest Capital Management Inc. (« Quadravest » ou le « gestionnaire »). Sa date de dissolution est fixée au 1^{er} décembre 2019, mais celle-ci peut être reportée par tranches de cinq ans au gré de la Société. Le cas échéant, les porteurs bénéficieront d'un droit de rachat spécial de leurs actions. L'adresse du siège social de la Société est le 200 Front Street West, Suite 2510, Toronto (Ontario) M5V 3K2. La Société investit dans des actions ordinaires de La Banque Toronto-Dominion (la « Banque TD ») et utilise une stratégie active de vente d'options d'achat couvertes pour générer un revenu additionnel en complément des dividendes reçus.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards (IASB). Ils ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) des actifs financiers et des passifs financiers (dont les instruments dérivés).

Ils ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 13 février 2019.

3. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables appliquées par la Société figure ci-après.

Placements et instruments financiers

La Société comptabilise les instruments financiers à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale.

Les placements de la Société sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), et les instruments dérivés (y compris les options) sont détenus à des fins de transaction et sont aussi comptabilisés à la JVRN.

La Société comptabilise les achats et ventes ordinaires d'instruments financiers à la date de transaction, qui est la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre l'instrument. Les coûts de transactions, comme les commissions de courtage, liés aux actifs financiers classés ou désignés comme étant à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, et les coûts de transactions liés aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN sont inclus dans la valeur comptable de ces instruments. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant du placement est arrivé à expiration ou a été cédé et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés et la plus-value ou la moins-value latente sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les primes reçues sur les options vendues sont, tant que ces options sont en cours, inscrites à titre de passif dans l'état de la situation financière et évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. Les gains ou les pertes réalisés à l'expiration ou à l'exercice de l'option sont constatés à titre de gain (perte) net réalisé sur les placements et dérivés dans l'état du résultat global.

Comme les actions de participation prioritaires ont priorité de rang sur les actions des catégories A et B et ne sont pas subordonnées aux autres catégories d'instruments remboursables au gré du porteur, elles ont été classées dans les passifs financiers. Ces actions sont comptabilisées au coût amorti. L'amortissement des primes ou des escomptes à l'émission d'actions de participation prioritaires est inclus dans le gain ou la perte à la réévaluation des actions de participation prioritaires dans l'état du résultat global.

Comme les actions de catégorie B sont subordonnées aux actions de participation prioritaires, mais ont priorité de rang sur les actions de catégorie A, elles ne sont pas subordonnées aux autres catégories d'instruments remboursables au gré du porteur et ont donc été classées dans les passifs financiers. Ces actions sont comptabilisées au coût amorti.

Les actions de catégorie A peuvent être rachetées au gré du porteur chaque mois, chaque année ou à la date de dissolution de la Société. Ces actions sont donc assorties de multiples obligations contractuelles et sont présentées en tant que passifs financiers au montant de rachat annuel.

Les actifs et passifs financiers, à l'exception des placements, des instruments dérivés et des actions de catégorie A sont comptabilisés initialement au montant à recevoir ou à payer prévu, déduction faite, lorsqu'elle est significative, d'une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une correction de valeur, le cas échéant. La juste valeur de ces actifs et passifs financiers correspond approximativement à la valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces éléments.

La valeur liquidative de la Société est déterminée conformément aux exigences des lois, notamment du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, et est utilisée aux fins de traitement des opérations sur actions. Aux fins de la présentation de l'information financière, l'actif net de la Société correspond à l'écart entre la valeur totale de ses actifs et la valeur totale de ses passifs, compte non tenu des actions de participation prioritaires et de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (l'« actif net de la Société »).

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les actions et les options) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La Société utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique de la Société consiste

à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La Société utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 5 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur de la Société.

Trésorerie

La trésorerie est composée des fonds en caisse.

Conversion de devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société. La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en monnaie fonctionnelle de la Société aux taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements, les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Frais de gestion et frais d'administration

Les frais de gestion et les frais d'administration sont constatés progressivement par la Société à mesure que QuadraVest fournit ses services. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur le calcul des frais de gestion et des frais d'administration de la Société.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, divisée par le nombre moyen pondéré de ces actions en circulation au cours de l'exercice. Voir la note 8 pour en connaître le calcul.

Impôt

La Société est considérée comme une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, à ce titre, elle est assujettie à l'impôt sur son revenu net pour chaque année d'imposition, y compris sur ses gains en capital nets imposables réalisés, le cas échéant, au taux applicable aux sociétés de placement à capital variable. Les règles fiscales générales applicables aux sociétés ouvertes s'appliquent également aux sociétés de placement à capital variable. Cependant, les impôts payables sur les gains en capital nets réalisés sont remboursables selon une formule au moment du rachat d'actions ou du versement de dividendes aux actionnaires à partir du compte de dividendes de gains en capital.

Les intérêts et les revenus de source étrangère sont imposés aux taux normaux d'imposition applicables aux sociétés de placement à capital variable, et peuvent être réduits au moyen des déductions permises à des fins fiscales.

Toutes les charges de la Société, frais de gestion, frais d'administration et charges d'exploitation compris, sont prises en compte pour établir son passif d'impôt total.

La Société étant une société de placement à capital variable, les dividendes imposables qu'elle reçoit de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un impôt de 38 1/3 % en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt. Cet impôt est entièrement remboursable au versement de dividendes imposables aux actionnaires, à raison de 1,15 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes versés. Tout impôt ainsi versé figure à titre de montant à recevoir jusqu'au recouvrement par versement aux actionnaires de dividendes tirés du revenu net de placement. Tant que la Société sera admissible à titre de société de placement à capital variable, tout impôt sur les gains en capital nets imposables réalisés sera remboursable au moment de la distribution des gains aux actionnaires sous forme de dividendes ou au moment du rachat d'actions à la demande des actionnaires. En raison du mécanisme de remboursement au titre des gains en capital et des remboursements en vertu de la partie IV, la Société recouvre tout impôt canadien sur le revenu qu'elle a payé sur les gains en capital et les dividendes canadiens imposables. La Société a ainsi déterminé qu'en substance, elle n'était pas assujettie à l'impôt. L'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital et à d'autres différences temporaires n'a donc pas été reflétée à titre d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Selon ses estimations, la Société dispose, aux fins fiscales, de pertes autres qu'en capital cumulées estimatives de 3 527 915 \$ (4 117 429 \$ au 30 novembre 2017) pouvant, au besoin, être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs. Celles-ci expirent à la date prévue de dissolution de la Société, le 1^{er} décembre 2019.

La Société dispose également, aux fins fiscales, de pertes en capital cumulées estimatives de 5 121 506 \$ (5 547 684 \$ au 30 novembre 2017) pouvant être portées en diminution des gains en capital futurs, le cas échéant.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Pour préparer les présents états financiers, la direction a dû faire des estimations et poser des hypothèses fondées sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les événements attendus. Lorsque des estimations sont faites, les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges peuvent différer des montants qui auraient été présentés si l'issue des incertitudes et des événements futurs avait été connue au moment de la préparation des états financiers. Les principales estimations formulées par la Société sont liées à l'évaluation des placements et des instruments dérivés à la juste valeur, tel qu'il est indiqué à la note 5. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements comptables les plus importants établis par la Société aux fins de la préparation des états financiers :

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la Société, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité de la Société consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur pour les actifs financiers selon IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Les jugements les plus importants consistent à déterminer si certains instruments financiers sont détenus à des fins de transaction, et si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements dans des actifs financiers qui ne sont pas détenus à de telles fins.

5. Gestion du risque lié aux instruments financiers

La Société classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables. La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés de niveau 1, directement ou indirectement observables pour les actifs ou les passifs;

Niveau 3 – Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Le tableau ci-dessous indique le classement des instruments financiers de la Société selon leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs aux 30 novembre 2018 et 2017 :

Actifs et passifs financiers à la juste valeur au 30 novembre 2018				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	51 370 626 \$	-	-	51 370 626 \$
Options	(68 898) \$	-	-	(68 898) \$
	51 301 728 \$	-	-	51 301 728 \$

Actifs et passifs financiers à la juste valeur au 30 novembre 2017				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	54 076 754 \$	-	-	54 076 754 \$
Options	(18 800) \$	-	-	(18 800) \$
	54 057 954 \$	-	-	54 057 954 \$

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes et la juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et qu'un cours de marché est disponible. Il n'y a eu aucun transfert ou reclassement entre les niveaux au cours des exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017.

TDB SPLIT CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2018 ET 2017

Les gains (pertes) nets sur instruments financiers détenus à des fins de transaction et sur instruments financiers à la JVRN de la Société sont les suivants* :

	2018	2017
Gain (perte) réalisé sur les dérivés détenus à des fins de transaction	125 400 \$	119 330 \$
Gain (perte) réalisé sur les placements désignés comme étant à la JVRN	1 127 428 \$	2 044 625 \$
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(713 556) \$	4 851 414 \$
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des dérivés	(4 572) \$	70 800 \$
Dividendes	1 900 294 \$	1 745 283 \$
Intérêts	5 608 \$	4 \$
	2 440 602 \$	8 831 456 \$

* La Société utilise une stratégie active et intégrée de vente d'options d'achat sur les actions sous-jacentes du portefeuille. L'obligation de procéder séparément à l'évaluation et à l'attribution des gains pour les instruments dérivés et pour les actions sous-jacentes pourrait avoir pour conséquence de ne pas refléter la contribution relative de chaque catégorie d'actifs, ou ses avantages propres, dans le cadre de cette stratégie. Par exemple, si des options d'achat vendues sont par la suite rachetées ou reportées dans le cadre de la stratégie active de vente d'options d'achat couvertes, il y aura diminution des gains sur dérivés comptabilisés (alors que l'exercice ou l'expiration de l'option d'achat vendue aurait eu un résultat différent), et le portefeuille obtiendra d'autres gains qui auraient été évalués et attribués aux actions sous-jacentes.

De par la nature de ses activités de placement, la Société est exposée à divers risques financiers : le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les résultats réels peuvent différer considérablement de toute analyse de sensibilité présentée ci-après et l'écart peut être important.

Risque de marché

Tous les placements en valeurs mobilières présentent un risque de perte de capital.

Le risque de marché varie selon trois principaux facteurs : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et les fluctuations du change.

Risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers varie en raison de fluctuations des cours (autres que celles provenant du risque de taux d'intérêt et du risque de change).

La Société est exposée à l'autre risque de prix par ses placements en actions et en options vendues. Au 30 novembre 2018, si les cours boursiers de ces actions avaient augmenté de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la Société aurait augmenté de 4 670 000 \$ (5 048 000 \$ au 30 novembre 2017). De même, si les cours boursiers de ces actions avaient diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la Société aurait diminué de 5 068 000 \$ (5 389 000 \$ au 30 novembre 2017).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments portant intérêt fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Aux 30 novembre 2018 et 2017, la majorité des actifs et des passifs financiers de la Société ne portaient pas intérêt et n'étaient donc que peu exposés aux risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt du marché (comme à l'exercice précédent). Si une baisse du cours des titres de la Banque TD avait pour effet de relancer le plan de protection des actions de participation prioritaires, la Société serait exposée au risque de taux d'intérêt. Le plan de protection des actions de participation prioritaires prévoit que si la valeur liquidative de la Société diminue en deçà d'un certain seuil, Quadravest liquidera une partie des actions ordinaires de la Banque TD détenues par la Société et en utilisera le produit net pour acquérir certains titres à revenu fixe. Cette stratégie vise à préserver le capital et à assurer aux porteurs d'actions de participation prioritaires le remboursement complet du prix d'émission initial (soit 10 \$ par action de participation prioritaire).

Risque de change

Les placements et les autres actifs nets de la Société sont tous libellés en dollars canadiens. Il n'existe donc pas de risque de change (comme à l'exercice précédent).

Autres risques**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'effectuer la totalité de ses paiements à l'échéance. Les opérations de la Société portent toutes sur des options et des titres cotés et sont réglées par l'entremise de courtiers agréés. Le risque de défaillance d'un courtier est jugé minime, car les titres vendus ne sont livrés qu'après réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat n'est effectué que lorsque le courtier a reçu les titres. Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme faible, la trésorerie étant déposée auprès d'une banque canadienne notée AA (comme à l'exercice précédent).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. La Société est exposée au risque de liquidité principalement en raison des rachats mensuels et annuels au gré du porteur d'actions de catégorie A et d'actions de participation prioritaires. Le délai de préavis pour toutes les demandes de rachat est adéquat. Comme à l'exercice précédent, le portefeuille de la Société est composé de titres très liquides de la Banque TD, laquelle est une société à grande capitalisation cotée à la Bourse de Toronto (la « TSX »). Les actions de catégorie A et les actions de participation prioritaires en circulation sont toutes rachetables chaque mois et chaque année ou, comme prévu, à la date de dissolution de la Société. Tous les autres passifs financiers sont exigibles dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice.

Risque de concentration

Comme à l'exercice précédent, la Société investit uniquement dans des actions ordinaires de la Banque TD. Ces placements sont, de ce fait, exposés à des facteurs propres à ces titres.

Le portefeuille de placement de la Société est réparti comme suit :

	30 novembre 2018	30 novembre 2017
Actions ordinaires canadiennes	95,2 %	96,3 %
Options d'achat vendues	-0,1 %	0,0 %
Autres actifs moins les passifs (hors actions de participation prioritaires)	4,9 %	3,7 %
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

6. Unités rachetables**Actions de participation prioritaires**

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de participation prioritaires.

<u>Opérations sur actions de participation prioritaires</u>	30 novembre 2018	30 novembre 2017
Ouverture de l'exercice	3 392 260	3 392 260
Rachetées au cours de l'exercice	(5 600)	-
Clôture de l'exercice	<u>3 386 660</u>	<u>3 392 260</u>

Les actions de participation prioritaires donnent droit à des dividendes mensuels cumulatifs en espèces de 0,04375 \$ par action de participation prioritaire. Toutes les actions de participation prioritaires en circulation à la date de dissolution seront rachetées par la Société à cette date. Les actions de participation prioritaires ont été présentées à titre de passif dans les états financiers.

Les actions de participation prioritaires se négocient à la TSX sous le symbole « XTD.PR.A ». Leur cours était de 10,00 \$ au 30 novembre 2018 (10,30 \$ au 30 novembre 2017). Les actions de participation prioritaires peuvent être remises à tout moment aux fins de rachat à un prix de rachat donné, mais leur rachat a lieu seulement le dernier jour de chaque mois. Les porteurs d'actions qui remettent aux fins de rachat à la fois une action de participation prioritaire et une action de catégorie A (ensemble, une « unité ») au cours du mois de décembre de chaque exercice seront en droit de recevoir un montant correspondant à la valeur liquidative par unité calculée au dernier jour de ce mois. Le prix de rachat des actions de participation prioritaires rachetées au cours de tout autre mois est établi en fonction d'une formule de rachat actualisée préétablie. En vertu d'une convention de remise en circulation, la Société peut, sans y être tenue, exiger de l'agent de remise en circulation qu'il fasse de son mieux pour trouver des acheteurs pour les actions de participation prioritaires ou les actions de catégorie A remises en vue de leur rachat.

Les actions de participation prioritaires prennent rang avant les actions de catégories A et B pour le versement des dividendes. Les actions de participation prioritaires prennent rang avant les actions de catégorie A à la dissolution de la Société.

TDB SPLIT CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2018 ET 2017

Actions de catégorie A et actions de catégorie B

Autorisées

Un nombre illimité d'actions de catégorie A

1 000 actions de catégorie B

Opérations sur actions de catégorie A

	30 novembre 2018	30 novembre 2017
Ouverture de l'exercice	3 392 260	3 392 260
Rachetées au cours de l'exercice	(5 600)	-
Clôture de l'exercice	3 386 660	3 392 260

Les actions de catégorie A ont été initialement émises au prix de 10 \$ l'action, et les distributions cibles ont été fixées à 0,05 \$ par mois, par action, lorsque la valeur liquidative par unité est supérieure à 12,50 \$. Toutes les actions de catégorie A en circulation à la date de dissolution seront rachetées par la Société à cette date. Les actions de catégorie A se négocient à la TSX sous le symbole « XTD ». Leur cours était de 6,18 \$ au 30 novembre 2018 (6,45 \$ au 30 novembre 2017). Les actions de catégorie A peuvent être remises à tout moment aux fins de rachat à un prix de rachat donné, mais leur rachat n'a lieu que le dernier jour de chaque mois. Les porteurs d'actions qui remettent aux fins de rachat à la fois une action de catégorie A et une action de participation prioritaire (ensemble, une « unité ») au cours du mois de décembre de chaque exercice seront en droit de recevoir un montant correspondant à la valeur liquidative par unité au dernier jour de ce mois. Le prix de rachat des actions de catégorie A rachetées au cours de tout autre mois est établi en fonction d'une formule de rachat actualisée préétablie. En vertu d'une convention de remise en circulation, la Société peut, sans y être tenue, exiger de l'agent de remise en circulation qu'il fasse de son mieux pour trouver des acheteurs pour les actions de participation prioritaires ou les actions de catégorie A remises en vue de leur rachat. Les gains ou les pertes réalisés au rachat d'actions, le cas échéant, sont comptabilisés comme gain (perte) au rachat dans l'état du résultat global.

Les actions de participation prioritaires prennent rang avant les actions de catégorie A pour ce qui est du versement des dividendes. À la dissolution de la Société, les porteurs d'actions de catégorie A recevront un montant équivalant à la valeur liquidative par unité moins 10 \$ (valeur de rachat des actions de participation prioritaires).

Les porteurs d'actions de catégorie B n'ont pas droit aux dividendes. Les actions de catégorie B sont rachetables au prix de 1,00 \$ l'action. Les porteurs d'actions de catégorie B ont droit à un vote par action. Le 29 mai 2007, la Société a émis 1 000 actions de catégorie B en faveur de TDb Split Corp. Holding Trust pour une contrepartie en trésorerie de 1 000 \$.

7. Charges

La Société assume toutes les charges habituelles relatives à son exploitation et à son administration, y compris les droits de garde, la rémunération de l'agent des transferts, les frais juridiques et les honoraires d'audit.

Selon la convention de gestion, Quadravest a droit à des frais d'administration payables mensuellement à terme échu, à un taux annuel de 0,10 % de la valeur liquidative de la Société, calculée à chaque date d'évaluation mensuelle compte tenu des actions de participation prioritaires en circulation, ainsi qu'à un montant correspondant aux frais de service payables aux

TDB SPLIT CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2018 ET 2017

courtiers à l'égard des actions de catégorie A, dont le taux est de 0,50 % de la valeur liquidative des actions de catégorie A par an. Aucuns frais de service ne sont payés pour un trimestre civil s'il n'y a pas versement de dividendes réguliers aux porteurs d'actions de catégorie A chaque mois de ce trimestre.

Selon la convention de gestion de portefeuille, Quadravest a droit à des frais de gestion de base payables à terme échu, à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative de la Société, calculée à chaque date d'évaluation mensuelle compte tenu des actions de participation prioritaires en circulation.

L'escompte mensuel de 2 % par rapport à la valeur liquidative applicable aux rachats d'actions de participation prioritaires et d'actions de catégorie A est à payer à Quadravest. Aucuns frais de rachat n'ont été versés pour l'exercice clos le 30 novembre 2018 (aucuns frais au 30 novembre 2017).

Les frais de gestion totalisant 366 662 \$ (348 595 \$ au 30 novembre 2017) engagés au cours de l'exercice comprennent les frais d'administration et les frais de gestion de base. Au 30 novembre 2018, des frais de gestion et d'administration totalisant 28 912 \$ étaient dus au gestionnaire (30 117 \$ au 30 novembre 2017).

Les commissions de courtage payées par la Société pour les opérations portant sur ses titres en portefeuille ont totalisé 6 830 \$ pour l'exercice (9 595 \$ au 30 novembre 2017).

8. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A pour les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017 est calculée comme suit :

	2018	2017
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(55 511) \$	6 381 750 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation	3 387 127	3 392 260
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, par action	(0,02) \$	1,88 \$

9. Distributions

Les distributions par action se sont établies comme suit :

	30 novembre 2018	30 novembre 2017
Actions de participation prioritaires	0,525 \$	0,525 \$
Actions de catégorie A	0,60 \$	0,60 \$

10. Gestion du capital

La Société considère que son capital se compose d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions de participation prioritaires.

Ses objectifs de gestion du capital sont les suivants :

- i) verser aux porteurs d'actions de participation prioritaires des dividendes préférentiels mensuels fixes cumulatifs en espèces de 0,04375 \$ par action de participation prioritaire, ce qui représente un rendement de 5,25 % par an sur le prix d'émission initial, et leur rembourser le prix d'émission initial au moment de la dissolution de la Société;
- ii) verser aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions en espèces mensuelles régulières fixées à 0,05 \$ par action de catégorie A lorsque la valeur liquidative par unité est supérieure à 12,50 \$ et permettre aux porteurs de recevoir une participation à toute croissance qui porte la valeur liquidative de la Société au-delà de 10,00 \$ par unité.

Dans le cadre de la gestion de sa structure de capital, la Société peut modifier le montant des dividendes versés aux porteurs d'actions ou rembourser du capital à ces derniers.

11. Normes comptables, interprétations et modifications relatives aux normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur

IFRS 9 *Instruments financiers* traite du classement, de l'évaluation et de la comptabilisation des actifs et passifs financiers. Cette norme remplace les nombreux modèles de classement et d'évaluation d'IAS 39 et s'appliquera pour la Société à compter du 1^{er} décembre 2018. À l'adoption d'IFRS 9, le portefeuille de la Société continuera d'être comptabilisé à la JVRN, car la gestion de ce portefeuille, l'évaluation de son rendement ainsi que les décisions de placements sont fondées sur la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers continueront d'être évalués au coût amorti. En conséquence, il est attendu que l'adoption d'IFRS 9 n'aura aucun effet important sur les états financiers de la Société.

12. Rapprochement entre la valeur liquidative par action de catégorie A et l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

Aux 30 novembre 2018 et 2017, il n'y avait aucun écart entre la valeur liquidative par action de catégorie A utilisée aux fins de traitement des opérations et l'actif attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, aux fins de la présentation de l'information financière.

13. Événement postérieur

Le 21 février 2019, la Société a annoncé que sa date de dissolution serait reportée de cinq ans, du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2024.